

Charte d'écologie humaine

1. L'écologie humaine s'intéresse aux **interactions / interrelations réciproques Homme-Environnement**.
2. Elle considère les interactions entre les **écosystèmes et le système social**. Les écosystèmes se composent d'un ensemble d'éléments biotiques (incluant l'homme) et abiotiques (incluant les constructions humaines). Le système social est composé de l'ensemble des déterminants du comportement humain vis-à-vis de son environnement (traditions, connaissances...).
3. Il en résulte que les interactions étudiées se rapportent autant à un environnement « vécu » qu'à un environnement au sens écologique. L'écologie humaine doit ainsi se situer **aux interfaces** des sciences de la Vie, des sciences de la Terre, et des sciences humaines et appliquées.
4. En considérant **les effets en chaîne et les rétroactions** liant écosystèmes et sociétés humaines, l'écologie humaine propose de nouvelles perspectives visant à résoudre des problèmes environnementaux et sociétaux.
5. Plutôt qu'une discipline, l'écologie humaine est une **attitude scientifique** qui à travers une **approche inter/transdisciplinaire** des problématiques complexes liant l'homme et ses environnements vise à apporter une meilleure compréhension des situations passées, actuelles et futures.
6. Cette orientation vers le futur justifie une **considération éthique** qui est fondée sur la **durabilité**, et l'interdépendance entre les sphères biologique et sociale. Ainsi l'écologie humaine n'est pas limitée à une analyse descriptive de ces interdépendances mais elle vise aussi à contribuer par un apprentissage environnemental de **l'utilisation raisonnée et responsable des ressources naturelles**.
7. Les écosystèmes sont le résultat d'une longue histoire de **coévolution** entre les éléments qui les composent. En ce sens **l'histoire biologique et culturelle** de l'homme et celle de ses interactions avec l'environnement font partie de l'écologie humaine.

8. La **modélisation** et le Système d'Information Géographique sont des outils, parmi d'autres, de l'écologie humaine ambitionnant de rendre compte de la complexité des objets qu'elle étudie.
9. La **dimension spatiale** est une donnée fondamentale (effet d'échelles). Cependant les contours des écosystèmes sont flous et fonction des problématiques considérées.
10. La **dimension temporelle** est une seconde dimension fondamentale. La compréhension des dynamiques passées et présentes étant un élément essentiel à l'aide à la décision.
11. L'intégration du continuum espace-temps dans les modèles d'analyses permet d'appréhender d'une part **l'incertitude et le risque** dans l'évolution d'un système, d'autre part sa **complexité**. Elle ouvre ainsi sur les champs de la science "**post-normale**".
12. L'enseignement de l'écologie humaine doit inclure **une réflexion sur l'histoire de la production des savoirs scientifiques et techniques** à la lumière des grands **paradigmes philosophiques** qui orientent les rapports homme/nature, sujet/objet, et sujet/collectivité. Le but est de replacer l'écologie humaine dans la **vision holistique** des relations Homme-Environnement.
13. Le **Certificat International d'Ecologie Humaine** a pour vocation de **promouvoir l'enseignement** de ce champ de recherche, à travers un réseau international unissant leurs compétences, dédié aux mondes civil et surtout professionnel ayant à aborder **dans une perspective nouvelle** les problèmes liés aux relations Homme-Environnement. Pour cette raison, l'OMS Europe supporte depuis son origine le CIEH.